

POINT D'ÉTAPE... ENJEUX DE LA RENTRÉE



La négociation **salaire** a repris après l'action du 27 avril. Deux réunions ont eu lieu depuis, nous rapprochant d'un accord sur l'écart restant à combler avec les titulaires de la culture. Le budget de la mesure 2024, en construction sera sans doute comparable à celui des 2 années précédentes. Mais même bienvenue, cette troisième tranche de revalorisation sera très en dessous du montant nécessaire pour atteindre une rémunération analogue aux agents du ministère (370 à plus de 1000 euros bruts mensuels manquant selon les catégories et les échelons). C'est pourtant l'objectif affiché par l'accord triannuel de 2021. Il faudra pour l'atteindre le prolonger ou en signer un nouveau.

En matière d'**emploi**, les plans de recrutement se succèdent. Ils auront permis presque 300 recrutements externes, près de 350 recrutements internes en 3 ans et le CSA du 24 juillet d'obtenir 20 recrutements externes et 40 internes en plus de la proposition initiale. Quoique très attendu cet apport de

sang neuf ne fera que colmater les brèches, temporairement, avant que la période des grands départs ne vide l'établissement de sa « substance » historique.

400 départs environ sont à prévoir d'ici fin 2026, mais toujours aucune Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) à l'horizon. Outre la question démographique, la structure de l'emploi du recrutement 2023 pose question. 30 postes d'archéologues de catégorie 2 sont prévus pour 200 ou 250 ETP CDD annuellement recrutés. L'établissement fait de la précarité une norme d'emploi pour la catégorie 2, celle-ci relevant pourtant non d'un « besoin précis, limité dans le temps » mais bien d'un besoin permanent parfaitement attesté par toutes les données sur l'emploi. Reproduire dans le service public la structure de l'emploi des opérateurs privés, en transformant en terrassiers nomades et sans avenir des centaines de collègues aguerris, diplômés, passionnés et attachés au service public... L'établissement est en train de transformer l'or en plomb !

Plus facile d'arracher de l'emploi ou du salaire que d'obtenir le **respect**, car c'est bien dans les domaines de la gestion RH du droit statutaire du management du dialogue social qu'il semble le plus difficile de ne pas régresser. La délégation intersyndicale du CSA s'est rendu le 11 juillet au Ministère de la Culture pour exiger le respect des droits des personnels, la fin de l'intimidation et des violences managériales. Il a été rappelé à cette occasion les nombreuses demandes d'inspection IGAC de l'intersyndicale et les nombreux contentieux perdus au tribunal administratif par l'Inrap sur des dossiers où ces voies de faits ont été annulées pour des irrégularités de droit. Le Ministère doit assumer ses choix en matière de gouvernance de l'établissement et se préparer à d'autres envahissements par les agents de l'Inrap.

En attendant la rentrée et les luttes à venir, à tous un bel été !

- p.1 - Edito : Enjeux de la rentrée
- p.2-3 - La fin ne justifie pas les moyens !
- p.3-4 - Bal tragique à Carnac : 39 menhirs sous le tapis



LA FIN NE JUSTIFIE PAS LES MOYENS !

Nul besoin d'être Machiavel pour se dire que normalement nos missions de service public – la conservation par l'étude du patrimoine archéologique – devraient être le but indépassable vers lequel tendre, celui qui devrait tous nous animer au sein de l'établissement, indépendamment de nos métiers divers et variés.

Malheureusement, la présentation du budget rectificatif N°2 (BR2) et celle du rapport d'activité 2022, soumis au Conseil d'administration de l'Inrap du 6 juillet 2023, laissent une tout autre impression. Celle que, dans un exercice circulaire et stérile, l'exercice budgétaire vaudrait pour et par lui seul. Déconnectés de l'activité et de ces réalités, il apparaît hors sol servant une politique ordinaire sans vision.

Des CDD qui éclatent le plafond !

Le Budget rectificatif n°2 (BR2) n'est, comme d'habitude, assorti d'aucune analyse visant à mettre l'exercice budgétaire en regard des missions. Le BR 2 confirme pour 2023 ce que dessinait déjà le budget initial et le BR1 : en période de très forte activité, nous sommes incapables de réaliser les missions et répondre à la pression opérationnelle sans le recours aux CDD. La prévision pour 2023 est déjà à 2080 ETPT, donc 60 ETPT CDD qui ne sont pas comptés dans le plafond d'emploi (bloqué à 2020 ETPT) tant qu'ils sont affectés au concurrentiel. L'établissement assume donc de construire la précarité durable de près de 300 archéologues dont la direction générale ne reconnaît même pas la qualité d'agents de l'établissement quand bien même ces personnes travaillent pour l'établissement en continu depuis plus de 10 ans.

Une érosion lente des CDI

La question de l'emploi est pourtant devenue à la fois critique et chronique d'une catastrophe annoncée, puisqu'en période de suractivité, on manque de ressources humaines ! L'ensemble des opérateurs publics comme privés constate une véritable pénurie des CDD, y compris en primo contrat. On est donc pris à la gorge pour répondre à une activité qui elle ne faiblit pas !

Ça n'est guère mieux du côté des CDI !

La présentation de la structure de l'emploi dans le rapport d'activité 2022 montre clairement la trajectoire que nous dénonçons : En 7 ans (depuis 2016), nous avons perdus environ 115 personnes opérationnels en CDI, passant de 1597 à 1482.

Dans le même temps les ETP CDD sont passés de 71 à 284. Il est illusoire de croire que les plans de recrutement 2022 et 2023 y suffiront, alors même que les lignes directrices de gestion affichent 175 départs d'ici à fin 2026 pour les seules retraites. Si vous tenez compte des licenciements, ruptures conventionnelles, démissions, décès, mobilité il faut multiplier ce chiffre par deux.

La trajectoire de l'emploi pluriannuelle, post 2023, se

construit maintenant ! pour résorber la précarité, faire la promotion des collègues en interne, restaurer la capacité opérationnelle. Il faut donner aux archéologues les moyens de travailler et restaurer le sens de nos missions par un abondement en moyens opérationnels et scientifiques.

Missions impossibles : des cascades réalisées sans trucage et sans filets !

Sur le terrain, les impacts de choix budgétaires sont désastreux. Prenons l'exemple du Canal Seine Nord Europe, opération exceptionnelle, qui se fait en HDF sans aucun moyen supplémentaire. Le coordinateur n'a pas reconduit sa mission, les deux DAST réguliers de la région devant endosser la surcharge à effectif constant. Les diagnostics se font donc en conditions dégradées. Un diagnostic de 39 ha est doté d'une enveloppe complètement déraisonnable de 36 jours/h (moins d'1 jour à l'hectare !) à 3 personnes censées suivre deux pelles mécaniques. Autant dire qu'on place les agents en situation de risques pour leur santé et d'échec opérationnel. Les sites qui sortiront dans ces conditions seront sacrifiés comme les agents, au profit d'une comptabilité qui respecte les équilibres budgétaires mais envoie les personnels et les missions dans le mur.

Des agents et des missions en relégation !

Le bilan d'activité 2022 présenté au CA n'est malheureusement que trop symptomatique de la tendance qui consiste à placer les agents au rang de ressources subalternes, corvéables et éminemment interchangeables.

Depuis 2017, ce bilan ne présente plus la bibliographie des agents, sous prétexte d'une mise en ligne introuvable ! la nouvelle version du bilan d'activité qui escamote toute référence à la finalité des missions ressemble à une brochure promotionnelle, vide de sens, une fois passée les belles découvertes.

Il est temps de sortir de ce système mortifère. L'administration est le support aux missions, pas l'inverse !

Les missions ne sont pas des variables d'ajustement, elles doivent être au cœur des fonctionnements de l'établissement, le budget doit être construit en vue de les accomplir

au service des citoyens ; les personnes capables de les mener à bien techniquement et scientifiquement ne sont pas les ânes bâtés qu'une politique « managériale » tente de faire passer pour rétifs au changement et incapables de raison ou d'attitudes appropriées.

Les missions du secteur non-concurrentiel doivent

être financées par les tutelles à la hauteur des besoins ;

Le plafond d'emploi de l'établissement doit être relevé de manière pérenne ;

L'établissement doit faire un effort massif et urgent de déprécarisation des personnels CDD ;

Il faut une trajectoire pluriannuelle de recrutements pour recomposer les effectifs et assurer le maintien des compétences.

BAL TRAGIQUE À CARNAC : 39 MENHIRS SOUS LE TAPIS !

À Carnac, l'aménagement d'un magasin de l'enseigne Monsieur Bricolage a détruit un site mis au jour par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap) dans le cadre d'une opération de diagnostic archéologique. Ce site méritait pourtant de figurer « en bonne place dans la cartographie des monuments mégalithiques locaux¹ ».



Autopsie d'une procédure d'urbanisme

En 2014, le propriétaire d'un terrain dans une ZAC fait une demande volontaire de diagnostic archéologique afin de lever toute contrainte pour les aménageurs futurs de son bien immobilier. Bien qu'hors des zones de présomption de prescription archéologique soumises à instruction obligatoire, le terrain est situé dans l'environnement proche des alignements de Carnac. Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la DRAC Bretagne a donc, dès 2015, prescrit un diagnostic puis une fouille en vue de sauvegarder, par l'étude scientifique, les structures archéologiques mises au jour.

Le projet de construction initial étant abandonné, la fouille n'a pas lieu et un autre permis est déposé en 2022. Ce nouveau permis n'annule pas la prescription de fouille que par ailleurs, l'aménageur doit faire réaliser - la loi libérale de 2003 ayant transféré la maîtrise d'ouvrage des fouilles archéologiques au pétitionnaire. Il est en donc pleinement responsable.

Mais les documents locaux d'urbanisme qui ont évolué entre temps n'intègrent pas cette information. La commune, qui a reçu le rapport de diagnostic, n'en a ainsi visiblement rien fait. La mairie ne transmet pas ce nouveau permis au Service régional d'Archéologie de la DRAC puisqu'elle n'en a pas l'obligation.

Elle le communique par contre comme elle le doit à l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine

(UDAP) du Morbihan, autre service de la DRAC Bretagne, qui l'instruit sur les questions relevant de ses attributions.

Aucune faute ou manquement n'apparaît donc dans l'instruction du dossier par les agents du SRA et de l'UDAP, mais la destruction d'un site prescrit a bien eu lieu.

Quelle politique de protection du patrimoine voulons-nous ?

Des mesures simples et les moyens de les mettre en œuvre auraient permis d'éviter la destruction d'un site :

- Le retour à la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et l'acquisition de réserves foncières dans le périmètre « Unesco » en préparation sur les 27 communes concernées ;
- Une extension des zones de présomption de prescription archéologique dans le périmètre « Unesco » en préparation sur les 27 communes concernées. Ce zonage archéologique qui oblige à une instruction systématique des dossiers d'aménagement est un instrument majeur des politiques de protection des vestiges archéologiques ;
- Un renforcement dans les services patrimoniaux des effectifs et des moyens, à la hauteur des missions, indispensable pour une coordination entre les services. Ces moyens doivent concourir à une politique ambitieuse au service du citoyen de mise en valeur du patrimoine coordonnée par la DRAC, en lien avec les collectivités territoriales et les établissements du ministère, notamment le Centre des Monuments Nationaux et l'INRAP.

Suite et fin p.4

¹ Rapport de diagnostic Inrap, Hinguant 2015

Dossier d'inscription du site de Carnac sur la liste du patrimoine mondial de l'impossibilité de glisser le menhir sous le tapis !

Au moment où la France s'engageait dans une démarche visant l'inscription du site de Carnac sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, l'Etat se devait d'être rigoureux.

Conscient que ce timing catastrophique ruine sa crédibilité, le ministère de la Culture continue de porter le dossier à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La ministre a demandé à la sous-direction de l'Archéologie de proposer des mesures correctives en vue d'éviter à l'avenir de tels dérapages. Dans son plan d'action, le ministère devra intégrer des propositions en vue de mieux prendre en compte la spécificité des objets patrimoniaux complexes tel que Carnac.

Il faudrait y ajouter un apprentissage de la communication de crise.

Le communiqué de la Préfecture et de la DRAC Bretagne en date du 7 juin est en effet mauvais. Les propos sur le « caractère encore incertain et dans tous les cas non majeurs des vestiges tels que révélés par le diagnostic », énonçant que « l'atteinte à un site ayant une valeur archéologique n'est pas établie », sonnent comme un désaveu injustifié de l'opération de diagnostic et donc comme un possible encouragement à d'autres destructions.

La notion poussiéreuse de « site majeur » oublie que la fouille de vestiges parfois ténus a considérablement fait avancer de nombreuses problématiques archéologiques ces dernières décennies.

L'archéologie, une science très très participative !

Le retentissement que suscite la destruction du site, et l'attachement des citoyens à leur patrimoine dont il témoigne, doit rappeler à la ministre de la Culture les attentes de la société en matière d'archéologie et l'ampleur de ses responsabilités car, à Carnac comme ailleurs, la destruction du patrimoine n'est pas admissible.

Si comme le prétend l'Élysée, « La préservation du patrimoine (est) une priorité » que l'Etat commence par donner, tant à services qu'à l'opérateur national d'archéologie, des moyens et des effectifs suffisants pour garantir la protection du patrimoine et sa transmission aux générations futures !

Communiqué SNMH, SGPA, SNSD
mis en ligne le 13 juillet 2023

<https://www.cgt-culture.fr/bal-tragique-a-carnac-39-menhirs-sous-le-tapis-21587/>



ADHEREZ AU SGPA-CGT

Le syndicat permet à chacune et chacun d'exprimer ses aspirations par la force de la solidarité.

Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter, mais aussi d'en conquérir de nouveaux.

S'unir pour être plus forts !

Le syndicat c'est VOUS !

La force d'un syndicat est celle de ses syndiqué(e)s.

